

Rabibochage fiscal

Hans-Rudolf Merz étrenne le pouvoir avec une joie naïve et jubilatoire. Il aurait été le premier et le seul à découvrir le problème de la progression à froid. Et il ne se contente pas d'affirmer son mérite, il le souligne en énumérant, dans une interview radiophonique, la longue liste des aveugles: les parlementaires, les commissions des deux Chambres, les syndicats et les associations patronales. N'en déplaise à Zorro, le problème était connu et posé au sein de l'administration nous assure une source sûre, repéré aussi à l'extérieur, *economiesuisse* ayant sollicité une expertise du professeur Xavier Oberson.

La compensation de la progression à froid est une obligation constitutionnelle (art. 128). Mais le législateur en a donné une interprétation à grosse maille. Elle n'intervient que si l'inflation a dépassé 7% depuis la dernière mise à jour. En période d'inflation plate peuvent s'écouler de longs délais. La dernière correction a eu lieu en 1996, la prochaine devrait intervenir en 2005. Or il est naturel que pendant plus de deux législatures le Parlement procède à des révisions de la loi fiscale: retouches ou remaniement. Ainsi des déductions entrent dans la loi à des dates différentes et donc elles n'ont pas subi, au moment de la correction, la même érosion inflationniste. En conséquence, il faudrait régler clairement ce problème et choisir entre plusieurs solutions: adaptation à chaque période fiscale, ou adaptation du seul barème, ou adaptation différenciée selon l'entrée en vigueur de telle ou telle disposition.

Quoi qu'il en soit, l'Office fédéral de la justice a émis un avis de droit clair: la révision votée par le Parlement (le paquet fis-

cal) est si profonde qu'elle tient lieu aussi de correction de la progression à froid et remet donc les compteurs à zéro. Mais si le Conseil fédéral suivait cette expertise, les célibataires que n'avantage en aucune mesure le paquet seraient doublement frustrés. D'où la décision du Conseil fédéral d'anticiper la correction, elle sera de 6%, de recourir au droit d'urgence et de faire adopter sur le champ, avant la votation du 16 mai, le nouveau dispositif. Le message présentant le paquet fiscal date de 2001 et trois ans plus tard c'est dans l'urgence qu'on le retouche, quelques semaines avant la votation! La correction coûtera 500, puis 800 millions. Même si elle est constitutionnellement due, elle a pour effet d'amplifier les iniquités du paquet.

Les cantons perdront 150 à 250 millions supplémentaires. Leur motivation de faire triompher le non ne peut qu'être renforcée. Les revenus élevés, grands bénéficiaires du paquet, verront leurs avantages arrondis encore. Hans-Rudolf Merz voit dans cette redistribution aux plus favorisés une relance de l'économie; mais il omet de dire que les restrictions budgétaires qui en découleront, touchant la politique sociale et les budgets modestes sont eux un frein à la croissance et une injustice.

Sachant que la correction de la progression à froid est de toute façon garantie et qu'elle interviendra aussi si le peuple refuse le paquet fiscal, le rabibochage de dernière heure mérite d'être sanctionné. AG

Cet article a été rédigé avant la décision prise mardi 9 mars par le Conseil Fédéral. Cette nouvelle virevolte ne change cependant pas le fonds de notre position.

Dans ce numéro

Le Congrès extraordinaire du parti socialiste voit son avenir dans la continuité.
Lire en page 2

Les commissions extra-parlementaires sont une pièce essentielle du «compromis helvétique».
Lire en page 3

La politique familiale attend toujours un régime fédéral d'allocations.
Lire en page 4 et 5

Le président d'*equiterre* tire le bilan de trente ans de politique de l'environnement.
Lire Forum en page 6

La fête du réalisme

Les socialistes restent au Conseil fédéral. Le nouveau président assure la continuité dans un parti en bonne santé qui veut devenir le premier du pays.

Du rouge au jaune via l'orange, la scénographie des couleurs donne le ton. Les socialistes sont multiples, multicolores. Pragmatiques, syndicalistes, gauchistes, altermondialistes, tout le monde embarque sur le même paquebot. Les délégués arrivent par gorgées. La Foire de Bâle les aspire. La messe peut commencer.

Les amis de Werner Marti d'un côté, la claque de Hans-Jürg Fehr de l'autre agite un petit carton: «Fehrplay». Les deux candidats à la présidence finalisent leur campagne. En chair et en os, ils se ressemblent davantage.

La géographie des tables renverse l'univers socialiste. La délégation bernoise, abondante et plutôt en jambe, occupe la gauche de la salle. Jura, Neuchâtel, Vaud et Valais briguent la périphérie droite. Zurich vise le centre, pas loin de Genève. Les petits drapeaux transforment la salle en un *Risiko* grandeur nature. Même si la bataille ne menace pas.

Les invités envahissent le balcon. Le parterre fait le spectacle. L'assurance maternité laisse le radical Leutenegger en couches, «Wie warten nicht, bis Filippo schwanger ist» (Nous n'atten-

drons pas que Filippo soit enceint). Plus de 1500 personnes. Un record. A peine perceptible dans la brume du matin. Bâle flotte dans la grisaille. La ville boude entre pudeur et indifférence. Les trams ferraillent sur la *Messeplatz*, vide.

Trois conseillers fédéraux

Christine Goll, toujours vice-présidente, rappelle à l'ordre les délégués trop heureux de faire causette. A vos marques, prêts, partez. Barbara Schneider, conseillère d'Etat de Bâle-Ville, lance une promotion multimédia de la ville, du parti, de l'avenir. Contre la restauration entamée le 10 décembre 2003 par la droite, voilà résistance, rébellion et renouveau. C'est drôle et noir et blanc. On rigole quand Max Binder, président UDC du Conseil national, répète à l'infini sa grimace patriotique sur l'écran géant.

Christiane Brunner monte à la tribune. Sûre de son effet, elle se demande «à quoi bon discuter de la participation socialiste au Conseil fédéral?» On soupire dans les premiers rangs. Le parti doit toujours repenser son rôle et son action politiques. L'UDC et l'élection au Conseil fédéral précipitent cette réflexion, mais il n'est pas question de quitter le gouvernement. En gros, utilisons toutes les ficelles institutionnelles à notre disposition et en 2007, avec 30% des voix, nous aurons un troisième conseiller fédéral. Soulagé, le parti applaudit, debout et reconnaissant. Ce n'est peut-être pas de l'amour viscéral, mais de l'affection, oui.

Le petit carré d'irréductibles livre son dernier assaut. Jean-Claude Rennwald engage tout son corps pour une gauche vraiment à gauche, loin des compromis et du pouvoir. Les Jurassiens exultent. Bernois et Zurichois l'ignorent polis.

Christine Goll dicte le rythme de la procession. Trois minutes chacun. Une trentaine d'orateurs, c'est trop et à 18h00 on ferme. *Forum* et les téléjournaux du soir veulent des nouvelles. Les délégués se succèdent comme on égrène le rosaire. On écoute plus ou moins. A part les jeunesses socialistes, tout le monde semble d'accord: on reste. Le besoin de parler agace l'appareil qui voudrait conclure, à tort. Ce n'est pas un débat, mais un feuilleton où la même histoire se raconte

de mille façons. On veut participer.

Puis vient l'heure des conseillers fédéraux. Moritz Leuenberger explique la mécanique de la concordance. Il trahit le drame du pouvoir suisse. Et démontre la nécessité des socialistes au Conseil fédéral, sans qui la droite n'aurait plus de concurrents. Micheline Calmy-Rey fait la leçon aux petits camarades. Elle est vexée. Ni pot de fleur, ni alibi de la droite, elle se bat malgré les mauvaises langues. Avec un parti gagnant et dynamique, les conseillers fédéraux socialistes seraient encore plus influents. Alors «je compte sur vous pour nous renforcer.»

La victoire de la raison

C'est ici que l'opposition constructive se métamorphose en opposition progressiste. En un tour de main on vote et on reste, quitte à évaluer la stratégie du parti dans un an ou deux. Un dénouement raisonnable qui ravit Christiane Brunner.

On passe à l'élection du nouveau président. Hans-Jürg Fehr, vice-président en titre, veut le poste. Trente ans d'engagement plaident pour lui. Historien du mouvement ouvrier, président de la section de Schaffhouse, président du groupe socialiste au Grand Conseil, conseiller national. Le Parti socialiste est l'horizon de sa vie.

Werner Marti rêve d'un autre pays. Il était Monsieur Prix. Il s'intéresse au produit maintenant. Le parti est un instrument. La Suisse doit changer, se réformer, à gauche.

On imagine un président à deux têtes. Mais il faut choisir. On compte et recompte. Hans-Jürg Fehr gagne avec 531 suffrages contre 360. Fleurs, ovations pour l'un et l'autre. Au nom de la continuité et de la collégialité, Fehr, l'homme-orchestre, écarte la tentation de l'homme-forêt à la Bodenmann. Le marathon voit le bout, huit heures après. On chante encore pour saluer Christiane Brunner. On reste, on reste. Et l'on se souvient de Pierre-Yves Maillard, en allemand pour une fois, quand il dénonce les dividendes milliardaires qui d'un coup assainiraient toutes les dettes de la Suisse et sauverait son service public. Dehors, la nuit semble aussi «klar-sozial» que le non au démantèlement de l'AVS épinglé sur toutes les poitrines. *md*

Christiane Brunner

Elle était, il y a dix ans, telle qu'elle est aujourd'hui. Ses qualités de rassembleuse suscitent l'admiration: participer à *Arena* tout en gardant une pointe d'accent genevois. Ce qui frappe, c'est son pragmatisme. Dans le débat, elle entre en matière convaincue qu'une solution peut se dégager de la discussion. Elle croit aux vertus persuasives de la conviction. Il lui est même arrivé de se tromper en prêtant à ses adversaires la même qualité; la réduction de la durée du travail dans la métallurgie n'a pas pu être négociée comme elle le souhaitait contre une plus grande flexibilité. La droite craignait en elle l'idéologue. C'est plutôt elle, pragmatique, qui a découvert les intransigences idéologiques de la droite. Elle s'est révélée, dans le sens plein, une sociale-démocrate.

Voyage au pays des commissions

Le consensus suisse vit également du travail de dizaines de commissions extra-parlementaires. Le Conseil fédéral vient de renouveler la totalité de ces organes dont la composition suscite quelques questions.

Le Conseil fédéral vient de procéder au renouvellement des organes extra-parlementaires pour la nouvelle législature. Sous ce vocable purement administratif se cachent des cénacles variés dont certains exercent des compétences bien réelles et importantes.

Des commissions en abondance

L'administration recense pas moins de 175 organes extra-parlementaires nommés par le Conseil fédéral, de la commission pour les aménagements

d'étables à la commission fédérale de la consommation. On peut les classer dans trois grandes catégories: les commissions de recours (26), les commissions à pouvoir décisionnel (47) et les commissions consultatives (72).

Les commissions de recours sont appelées à disparaître lorsque le Tribunal administratif fédéral sera opérationnel à son siège de Saint-Gall. A l'horizon 2007, cette nouvelle instance les remplacera alors qu'elles sont actuellement disséminées dans les départements. La juridiction administrative y gagnera ainsi en visibilité et en indépendance par rapport à l'administration dont elle contrôle l'activité.

La représentativité des forces politiques

Les commissions à pouvoir décisionnel ont, selon les domaines, des compétences importantes. La nomination de leurs membres peut donc revêtir un aspect politique prépondérant. On a également pu remarquer dans un passé récent le rôle décisif de certaines commissions consultatives. Ainsi, en matière de prévoyance professionnelle, le processus de décision a montré que ces collègues d'experts étaient parfois de véritables électrons libres, sans contrôle politique suffisant (cf. DP n° 1524 au sujet de la baisse du taux d'intérêt minimal LPP).

Même si les connaissances techniques constituent le principal critère de choix (cf. encadré), difficile d'imaginer que seules les compétences entrent en ligne de compte à l'heure de nommer, par exemple, le président de la Commission de la concurrence. Plutôt que de cacher l'évidence, ne conviendrait-il pas d'instaurer explicitement une représentativité des forces politiques telle qu'elle existe, par exemple, pour le Tribunal fédéral? Le recrutement parmi les experts ne garantit pas forcément une certaine diversité d'opinions. En outre, le Parlement devrait être au moins associé à certaines nominations sensibles, par l'intermédiaire des commissions spécialisées par exemple, pour améliorer le contrôle de ces institutions qui jouent un rôle diffus mais non négligeable dans la fabrication du «compromis helvétique».

Les commissions extra-parlementaires sont un des moyens d'associer des représentants extérieurs à l'administration à la marche de celle-ci. En ce sens, elles constituent des instruments de réflexion souhaitables. Ces organes sans légitimité démocratique ne doivent toutefois pas servir de béquille au gouvernement, ni échapper à son contrôle. *ad*

www.admin.ch/ch/f/cf/ko/index.html
Ordonnance sur les commissions du 3 juin 1996, RS 172.31

Règle des quotas

L'ordonnance sur les commissions contient une particularité. Une règle de «quota» vise à assurer une représentation équitable des sexes. Selon l'article 10 alinéa 1, «la représentation de l'un ou de l'autre des deux sexes ne peut être inférieure à 30 pour cent». Globalement, le mandat est respecté, même si la proportion de femmes (32,4%) reste largement inférieure à celle des hommes et qu'elle a tendance à se réduire par rapport à la législature précédente.

Quels critères de choix ?

Article 8 alinéa 1 de l'ordonnance sur les commissions : «Les membres de la commission sont choisis avant tout en fonction :

- de leurs compétences professionnelles
- de leur aptitude à travailler en groupe
- de leur disponibilité».

Article 9

«Les groupes d'intérêts, les deux sexes, les langues, les régions et les groupes d'âges doivent être représentés équitablement au sein des commissions».

IMPRESSUM

Rédacteur responsable : Jacques Guyaz (jg)

Rédaction : Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro : Alex Dépraz (ad) André Gavillet (ag) Daniel Marco (dm) Olivier Simioni (os)

Forum: René Longet

Responsable administrative : Anne Caldelari

Impression : Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction : Saint-Pierre 1, cp 2612, 1002 Lausanne
Téléphone : 021/312 69 10
Télécopie : 021/312 80 40
E-mail : domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

La Confédération doit compenser

Les allocations familiales doivent devenir l'instrument central de la politique familiale en Suisse. C'est l'opinion de Bernard Dafflon, professeur de finances publiques à l'Université de Fribourg.

La politique familiale n'a rien à espérer de la fiscalité. Bernard Dafflon, professeur à l'Université de Fribourg, ajoute que la progressivité de l'impôt exclut toute possibilité de redistribution via les déductions sur le revenu imposable. Seulement un régime d'allocations répartissant clairement les tâches

entre Confédération et cantons a une chance de «payer» en retour l'utilité publique des familles et de les soutenir quand elles sont en difficulté.

Un système inégalitaire

Bernard Dafflon mentionne trois études sur l'imposition des familles - l'une canadienne, une autre réalisée au Tessin et une dernière à Genève - qui toutes condamnent les déductions fiscales. En effet, celles-ci ignorent la situation financière des contribuables. Elles s'appliquent à tout le monde sans distinction. L'économie qui en découle augmente avec le revenu. Plus il est élevé, plus le gain est important. De surcroît, les personnes fortunées profitent des déductions liées à l'épargne ou à la prévoyance. Bref, l'inégalité de traitement saute aux yeux et pénalise les revenus modestes.

Bien sûr, on peut essayer de corriger le système fiscal. Les déductions pourraient être calculées sur le montant de l'impôt et non pas sur le revenu, suivant la recommandation du Bureau d'études de la politique du travail et de politique sociale (BASS) qui vient de publier une recherche sur les lacunes de la politique familiale en Suisse. Un crédit d'impôt pourrait également atténuer le déséquilibre actuel. La somme forfaitaire par enfant prévue réduirait le montant de l'impôt à payer.

Bernard Dafflon défend toutefois les allocations directes. Les réformes fiscales, à l'image du paquet en votation au mois

de mai prochain, ne feront pas le bonheur des familles. Lancée en 2001, l'initiative de Travail.Suisse pour des allocations familiales de 450 francs pour chaque enfant réfute la politique des caisses vides (cf. DP n°1593). Malgré l'opposition du Conseil fédéral, elle engage le débat sur l'avenir à la fois démographique et social du pays.

Compensation et soutien

Les allocations familiales devraient compenser les tâches des parents: mettre au monde des enfants, les élever, les accompagner jusqu'au jour où ils contribueront à leur tour à la vie de la société. Il faudrait également qu'elles soutiennent les familles en difficulté. D'une part la collectivité «achète» les prestations fournies à la société, un enfant une fois adulte deviendra un citoyen voire un contribuable. D'autre part, des subsides ciblés secourent les familles «appau-

vries» par les enfants. L'universalité des allocations de compensation implique la sélectivité des allocations de soutien. On écarte ainsi l'effet d'arrosoir redouté, dont souffrirait la proposition de Travail.Suisse.

Centraliser

En revanche, l'initiative vise une centralisation inévitable. De nos jours, cinquante régimes d'allocations familiales se superposent les uns aux autres (cf. encadré). Sans pour autant en remplir les objectifs, réplique Bernard Dafflon. Le statut professionnel des parents, le temps de travail, le nombre d'enfants et leur âge compromettent l'universalité de la compensation. Alors que les chômeurs en fin de droit ou des mères de famille employées à temps partiel passent à travers le filet des allocations de soutien, quand elles existent. C'est

Suite en page 5

Cinquante régimes

Les allocations familiales pour l'agriculture sont régies par la loi fédérale de juin 1952, valable pour toute la Suisse, à l'exception du canton de Genève.

En vertu du principe de subsidiarité, chaque canton a mis en place entre 1943 et 1965 des régimes particuliers pour les travailleurs salariés, Vaud le premier et Appenzell Rhodes-Extérieurs en dernier.

Neuf systèmes cantonaux règlent le sort des indépendants non agricoles. Fribourg, Jura et Valais prévoient des allocations pour les personnes sans activité lucrative.

Les montants varient de 140 (Vaud) à 294 francs (Valais).

Les taux des cotisations, partagées entre employeurs et employés qui financent 90% des allocations, oscillent entre 1.5% (Zurich, Bâle et Argovie) et trois pour cent (Jura) du salaire AVS, les plus importants ne donnant pas droit aux allocations les plus généreuses (154 francs pour le Jura contre 170 francs pour Argovie).

Le financement par les impôts

Dans la mesure où les allocations ne seraient plus dépendantes du statut de salarié(e) des parents, mais versées selon le principe «un enfant, une allocation», il n'y a plus de raison de faire financer cette prestation par les entreprises et/ou par les salariés, via des cotisations obligatoires. Si on considère les allocations comme l'un des éléments d'une politique familiale et le fait de procréer et d'élever des enfants comme étant d'intérêt public, c'est au budget de l'Etat de prendre en charge ce financement (cf. motion Dünki en 1994). Ou mieux encore, si l'on veut préserver ces prestations des aléas de la politique budgétaire, le financement par une contribution sociale généralisée s'impose. Il s'agit d'un impôt prélevé à la source sur la plupart des revenus, quels que soient leur nature et leur statut au regard des cotisations sociales. Cette contribution est fondée sur le fait que les allocations familiales ont des effets externes importants pour l'ensemble de la collectivité.

L'utilité publique des familles

Le système actuel, victime des prérogatives cantonales et sectorielles, ne garantit guère la compensation et le soutien nécessaires aux familles. Un régime fédéral attend toujours de voir le jour.

pourquoi, à l'image du modèle tessinois, il est temps d'introduire des allocations de base à la charge de la Confédération (cf. encadré) accompagnées d'allocations complémentaires pour les familles en difficulté.

Le projet de loi fédérale, gelé en 1998 (cf. ci-contre), prévoit toujours une allocation pour un enfant (entre 200 et 250 francs), avec des allocations de naissance et d'accueil pour les enfants adoptés (1500 francs). L'estimation des coûts varie entre 5,5 et 6,8 milliards de francs (on compte aujourd'hui entre 4,2 et 6,6 milliards par an les dépenses en allocations familiales pour l'ensemble de la Suisse).

Bref, si on peut toujours discuter du montant et du financement des allocations, Bernard Dafflon défend la combinaison du projet de loi fédérale avec la solidarité propre au modèle tessinois. *md*

Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP), *Politique cantonale en matière de déductions fiscales*. Genève, décembre 1998.

Franchini, G. *100 anni di fiscalità in Ticino dal 1800 al 1995, strumenti e strategie, proposta di riforma*, Université de Fribourg, 1996.

St-Hilaire, F. *For whom the Tax breaks*, Institut de recherche en Politiques Publiques, Montréal, 1996.

Bernard Dafflon, *La politique familiale en Suisse: enjeux et défis*, Réalités sociales, Lausanne, 2003.

Chronologie d'un régime fédéral d'allocations familiales

L'histoire d'un régime fédéral d'allocations familiales en Suisse commence par un projet de loi établi en 1947 laissé sans suite par le gouvernement et s'achève en 1992 sur un autre projet de loi suscité par l'initiative parlementaire Fankhauser (PS/BL). Le projet a été soumis à consultation en 1995. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national a été ensuite chargée du projet de loi. Depuis 1998 le dossier fait les frais de l'état des finances fédérales. Le refus du Conseil fédéral d'entrer en matière sur l'initiative de Travail.Suisse en est la conséquence logique.

En résumé:

- 1945 Postulat Escher : nomination d'une commission d'experts pour établir un projet de loi fédérale ; projet fédéral le 17 mai 1947, sans suite.
- 1967-1970 Motions Tenchio et Diethelm demandant l'unification des lois cantonales et l'institution d'une compensation entre les caisses d'allocations familiales des cantons et des associations ; motions sans suite.
- 1977 Initiative parlementaire Nanchen concernant la politique familiale : institution d'un régime fédéral d'allocations familiales aux salariés accompagné par une compensation intercantonale.
- 1980 Motion Zbinden : extension de la législation fédérale aux personnes sans activité lucrative ainsi qu'à certains indépendants.
- 1981 Motion Duvoisin : le Conseil fédéral est invité à mettre sur pied, selon le modèle de l'AVS, un système d'allocations familiales attaché à l'enfant et non plus à la profession des parents.
- 1983-1986 Initiative du canton de Lucerne pour une harmonisation des allocations familiales. La procédure de consultation (1984) a abouti à des réponses en majorité négatives.
- 1986 Le Conseil national et le Conseil des États refusent de créer un régime des allocations familiales
- 1989-1990 Motion Hänggi du 14 décembre 1989 : nécessité de régler au niveau fédéral les allocations familiales ; difficulté de négociation des conventions internationales avec la CE sur la base de 26 régimes cantonaux différents (Questions familiales, 1990/2 : 21-22).
- 1991 Initiative parlementaire Fankhauser proposant la création d'un régime fédéral d'allocations familiales.
- 1994 La motion Dünki propose d'harmoniser les allocations familiales au niveau fédéral et de les augmenter, sans que cette augmentation soit supportée par les employeurs, mais par le budget général.
- 1998 Initiative parlementaire Teuscher proposant l'élaboration d'une loi fédérale instaurant une rente pour enfant ayant pour objectif d'assurer la couverture de tous les frais qu'un enfant cause directement à ses parents.
- 1999 Reprise des débats relatifs à l'initiative parlementaire Teuscher. Les parlementaires ont décidé de ne pas donner suite à l'initiative.
- 2000 Initiative parlementaire Fehr et Initiative parlementaire Meier-Schatz proposant toutes deux la création des bases légales permettant le versement aux familles à revenu modeste de prestations complémentaires fédérales selon le modèle tessinois. Le 21 mars 2001 le Conseil national décidait par 97 voix contre 75 de donner suite aux deux initiatives.
- 2001 Sous-commission du CN chargée d'étudier le " modèle tessinois ", autrement dit l'octroi aux parents de prestations sous condition de ressources selon le système des prestations complémentaires à l'AVS et l'AI.
- 2001 Initiative populaire lancée par la Confédération des syndicats chrétiens pour des allocations familiales de 450 francs par mois.

Source: Bernard Dafflon

Environnement: où en sommes-nous?

René Longet

Président d'*equiterre*, partenaire pour le développement durable

Malgré les progrès, beaucoup reste à faire en matière de développement durable, notamment dans la gestion des ressources non renouvelables.

Entre 1970 et 1990, les questions de l'environnement étaient sur le devant de la scène. Ensuite elles ont été nettement reléguées au second plan. Il y a à cette situation deux explications. D'une part, l'action publique et privée en matière d'environnement a déployé ses effets qui se poursuivent aujourd'hui. D'autre part, certaines remises en question et certaines prises de conscience sont particulièrement difficiles. En effet, nous avons fondé toute une conception de la vie et du confort sur des ressources non renouvelables et sur leur répartition inéquitable entre les humains, et nous préférons ne pas trop y penser. Vivre la tête dans le sable n'est cependant jamais une bonne chose, c'est pourquoi il convient de voir où en est aujourd'hui.

De la protection de l'environnement à la gestion des ressources

Tout d'abord, comme pour la politique économique ou la politique sociale, on ne doit pas isoler la politique de l'environnement. La notion de développement durable a été imaginée précisément pour créer les liens indispensables entre les différents pans du réel. On ne peut distribuer que ce que l'on produit, l'économie doit respecter le social et l'environnemental, on ne peut pas vivre que de nature et d'eau fraîche seulement... tout se tient. Il est ainsi tout à fait logiquement que le Programme prioritaire Environnement, vaste synthèse publiée en 2002 après dix ans de recherche, se place sous l'égide du développement durable.

Ce rapport, paru sous le titre *Objectif Qualité de la vie*, (Georg Editeur, Genève, 2002) montre qu'à la suite de nombreux efforts, la pollution a en effet pu, du moins partiellement, être jugulée. Diverses substances ont été interdites ou leur emploi réduit, le recyclage a progressé, la situation de certaines espèces a été améliorée. L'agriculture, en mutation, s'est ouverte à la biodiversité. On a économisé de l'énergie dans certains secteurs, les eaux et les voitures sont plus propres. Une partie de ces succès est cependant due aux progrès techniques des systèmes de filtrage, qui déplacent le problème: que faire des boues d'épuration, des poussières retenues dans les cheminées d'usines d'incinération, des catalyseurs usés?

De la gestion de l'environnement, on est passé à celle des ressources qui reste cependant problématique: matières sous forme de déchets, énergie, sol, biodiversité, etc. La progression du recyclage ne fait pas réellement diminuer la quantité de déchets. Le changement climatique intervient également chez nous et fait fondre nos glaciers (qui ont perdu 10% de leur volume au cours du seul été 2003). La demande en énergie continue de croître car on ne maîtrise nullement la mobilité. Les transports absorbent quasiment la moitié de la facture pétrolière du pays, et si pour les déplacements du domicile au travail, on prend aujourd'hui davantage les transports publics, ces efforts sont annulés par l'explosion des transports pendant les loisirs. Ces derniers représentent environ la moitié de tous les déplacements! La gestion équitable des ressources, pour répondre aux besoins de tous les humains d'aujourd'hui

d'aujourd'hui et de demain, c'est précisément l'enjeu d'un développement durable. C'est donc bien ainsi qu'il faut aborder la question environnementale aujourd'hui.

Définir notre juste place dans le monde

Une étude, réalisée par le bureau INFRAS et publiée au début 1996 par onze ONG, intitulée *Sur un trop grand pied: chiffres et objectifs pour une Suisse durable*, donne une idée de l'emprise exercée par la consommation de matières et d'énergie en Suisse sur les ressources de la Terre. Elle souligne que la consommation des ressources de la Suisse est de loin supérieure à ce qu'un style de vie conforme au développement durable autoriserait et que notre pays doit améliorer ses rendements (d'un facteur trois à sept) selon le type de ressources. Cette étude n'est pas la première du genre. En 1991 a été publiée une analyse de l'économiste Gonzague Pillet, privat-docent à l'Université de Fribourg et président de la société ECOSYS SA, sur la «carrying capacity of nations» de la Suisse (*Elemente einer Untersuchung der ökologischen Tragfähigkeit von national begrenzten Lebensräumen*, Carouge, 1991). Une Suisse qui se limiterait à ce qu'elle possède sur son territoire pourrait héberger 900 000 personnes au niveau de vie de 1983. Si l'on prend en compte aussi les ressources non-renouvelables, mais indigènes, on arrive à 1,2 million de personnes.

L'étude INFRAS considère les enjeux environnementaux suivants: énergie et climat, air, consommation de matières, de bois et de sol, eau, biodiversité et paysages. Concernant l'énergie et le climat, la Suisse devrait réduire sa consommation d'énergie fossile de 23% d'ici l'an 2010 et de 68% d'ici l'an 2050. L'énergie nucléaire n'étant pas conforme au développement durable, elle ne peut pas entrer en ligne de compte. La réduction de la consommation d'énergie non-renouvelable devrait être atteinte à la fois par une amélioration du rendement énergétique et une plus forte utilisation des énergies renouvelables. Pour celles-ci, le document précise que «la consommation de ressources non renouvelables doit diminuer de façon à ce que les réserves exploitables restantes ne s'épuisent jamais». Il se trouve qu'en mars 2002, le Conseil fédéral publiait une stratégie nationale pour le développement durable. Ce document contient d'excellentes propositions, qui vont dans la direction de la maîtrise de notre emprise sur les ressources de la Terre et d'une vision plus cohérente. Il a fait l'objet d'une prise de connaissance parlementaire très superficielle. Les budgets - excellents indicateurs de la portée d'une politique publique - sont quasi inexistantes, et on se demande parfois si le Conseil fédéral a même lu ce qu'il a signé. Cependant le document existe, il ne tient qu'aux acteurs de s'en réclamer pour lui donner un peu de consistance et de réalité. Tout est dit. Il ne nous reste qu'à faire. ■

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent que leurs auteurs.

Penser d'abord les villes et leurs territoires

Les centres urbains ne se résument pas à une accumulation de logements reliés par un réseau de transports. Ils soulèvent des questions spécifiques qui concernent leur histoire, leur culture, leur identité

En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la question des transports paraît primordiale : accessibilité depuis et vers un extérieur aléatoire, irrigation dans un intérieur indéfini, rail ou route, transport individuel ou collectif.

On oublie que ville et territoire ne peuvent être considérés exclusivement dans une approche exclusive, qu'elle soit économique suivant une logique d'entreprise, sociale, logique de l'habitat, hygiéniste, logique de la santé, culturelle, logique de la protection du patrimoine, etc.

La ville est un organisme complexe

La ville et son territoire ne se réduisent pas à une simple somme de parties que l'on peut traiter avec des concepts tayloriens. En la matière, la qualité du tout n'est surtout pas la somme des qualités des parties.

L'être humain construit la ville, mais la ville construit également l'être humain. «La ville n'est pas une simple agglomération d'hommes et d'équipements, c'est un état d'esprit» a écrit le sociologue Robert Park.

On ne peut pas réduire la ville et son territoire à une accumulation de logements. Certes le logement est un bien concret, quantifiable, échangeable et de ce fait propre à entrer dans une politique dirigiste et facile à inscrire dans un programme de parti. Mais on se retrouve dans l'impasse décrite précédem-

ment. La ville et son territoire ne sont ni une réalité seulement matérielle ni une simple somme d'objets isolables. Sa contribution aux systèmes productifs, distributifs et de consommation est inévitablement multidimensionnelle et complexe. Le fonctionnement de la ville inclut des éléments rebelles à la quantification tels que l'histoire, la culture, l'identité.

L'urbanisation avant les transports et le logement

Le problème des transports remplace ou accompagne maintenant celui du logement dans les préoccupations urbanistiques et d'aménagement du territoire. Les débats pendant la récente campagne électorale sur le contre-projet Avanti étaient symptomatiques de cette nouvelle tendance: la dictature des transports dans le projet de territoire n'a d'égale que celle du logement dans le projet urbain.

Pourquoi toujours débattre d'abord d'un concept de communication et de transport - plus ou moins de transports publics, tel ou tel mode de transport, etc.- contribuant à la réalisation d'autoroutes, de routes et de rues, de voies ferrées, de tunnels, de ponts, d'éléments d'infrastructures et d'équipement qui constituent un pays, un cadre bâti? Pourquoi ne pas inverser la démarche et commencer par discuter de nos représentations de la ville et du territoire? Aborder franchement la question des villes comme intégrant par leur nature même une irréductibilité spécifique, opérer des choix à ce niveau, pour ensuite passer à la question des transports urbains et territoriaux et de l'habitat. Les villes et leurs territoires ne sont pas une addition de logements ficelés par un réseau de transports publics et privés, ferroviaires et routiers.

Un tel retournement reste difficile à réaliser en Suisse, pays historiquement réfractaire à l'idée de ville et qui occulte la polarisation territoriale actuelle sans précédent autour des plus importantes d'entre elles. Pour lutter contre le contenu «économiste» du contre-projet Avanti, on a inventé l'image du bouquetin, la tête dans le ciel bleu des montagnes. Cette image n'est qu'un mensonge efficace à date de consommation limitée. Les pôles de la Suisse ne sont pas (plus!) dans les Alpes mais dans les grandes villes dont le développement et l'attraction redessinent aujourd'hui le pays. Quelles villes, quels territoires, quel pays voulons-nous? Ce sont les questions auxquelles il faut répondre. Et ces réponses détermineront les solutions de transports, publics ou privés, rail ou route. *dm*

Révision de la loi sur les stupéfiants

Le Conseil d'Etat persiste. Il veut entrer en matière sur la loi sur les stupéfiants, ce qui signifie, en procédure parlementaire, car il a déjà discuté et adopté la loi, qu'il refuse la décision du Conseil national de ne pas délibérer sur ce sujet.

Pourquoi cette insistance du Conseil des Etats? D'abord parce que la loi ne se limite pas au problème de la dépénalisation du cannabis. Elle aborde les chapitres de la prévention, de la répression, de l'assistance médicale, de la réinsertion. Sur le problème du cannabis, les sénateurs estiment qu'un débat serait utile. Il tournerait sur le principe d'opportunité : faut-il maintenir la pénalisation mais décider que la poursuite policière ne s'exercera pas contre le fumeur individuel? ou faut-il dépénaliser la consommation individuelle et marquer fermement les interdits (règlement scolaire, loi sur la circulation, etc.)?

Mais la conviction des sénateurs est faite du constat que les stupéfiants sont un problème grave de notre société et qu'il serait démissionnaire de ne pas s'en préoccuper politiquement. Les Etats ont envoyé au National ce message simple : refuser de délibérer serait une lâcheté. *ag*

Une revue à risque

La presse romande s'enrichit d'une nouvelle publication. L'emballage de qualité souffre toutefois d'un contenu balbutiant. Seule une évolution rapide lui permettra de survivre.

Avec en sous-titre les trois mots «vécu, poésie, satire», le nouveau journal d'Ariane Dayer, *Saturne*, revendique la subjectivité. Pourquoi pas? Bimensuel décalé pour citoyens surinformés, il est destiné à être le troisième ou quatrième journal qu'achète un lecteur, que l'on devine plutôt *bobo* que *prolo*, comme on a une deuxième ou une troisième voiture.

Il se laisse admirer, mais se lit vite, très vite, trop vite peut-être. C'est vrai que le format est superbe, le papier magnifique, la mise en page attrayante. Le graphisme est très «qualité suisse»

avec cette claire sécheresse, héritière lointaine de Max Bill et de l'école zurichoise.

A journal subjectif, opinion subjective. La partie poésie se compose de quelques jolis dessins élégants et de trois photos pleines pages raisonnablement ambiguës; la partie satire ne nous a arraché aucun sourire. Tout reste de bon ton. Les dessins de Bürki, de Chapatte ou de Barrigue dans nos quotidiens ont souvent une charge infiniment plus féroce que les textes et les dessins un peu appliqués de *Saturne*.

La section «vécu» apporte un éclairage insolite. Les états d'âme

de Christian Coquoz, l'ex-patron de la police genevoise, les petits propos saisis dans la rue sous le titre «urbaines», le portrait de Franck Moulet, vingt jours pour rien dans un pénitencier américain et surtout le très bon papier de Christophe Flubacher autour d'une toile de David, voilà qui est divertissant et bien mené.

Un pari audacieux

Reste l'essentiel: la viabilité économique d'un tel bimensuel. On est dans la catégorie du magazine urbain sophistiqué, tel qu'on en trouve à Paris, New York ou Londres. Dans des métropoles de plusieurs millions

d'habitants, il se trouvera bien quelques dizaines de milliers d'amateurs pour ce genre de presse. La Suisse romande et ses 1,6 million d'habitants offre-t-elle un tel réservoir? L'éclatement cantonal ne simplifie rien. Le journal est visiblement orienté avant tout vers la côte lémanique, ce qui restreint encore son lectorat potentiel. Passé le succès de curiosité du premier numéro, le pari sera difficile à tenir. Parions que *Saturne* ne tiendra le choc qu'en évoluant très vite et dans une année, ce magazine, s'il existe toujours, sera sans doute différent de ce qu'il est aujourd'hui. *jj*

La crise et la Suisse

Le mot de tous les maux

Si un mot a le vent en poupe, c'est bien la «crise». L'étude des titres des principaux journaux romands, depuis l'an 2000, montre une progression significative de ce terme. On évoque avec insistance la crise économique, la crise du logement, différentes crises politiques ou sportives. Tout semble aller de travers et force indicateurs sont là pour le démontrer.

Pourtant, loin d'être un simple fait, la crise n'est bien souvent qu'un instrument du discours politique. Elle construit la nécessité de changements drastiques, là où des adaptations pourraient suffire. Elle invite à des actions spectaculaires et urgentes, là où une réflexion à long terme est souhaitable. Rien d'étonnant à ce que le président de l'UDC, Ueli Maurer, annonce que «nos institutions sociales sont également en crise». Lorsque les «œuvres sociales» sont «proches de la ruine», il est plus facile de proposer des remèdes de cheval. Pascal Couchepin

n'agit pas différemment dans le domaine de l'AVS ou de l'assurance maladie.

C'est dans ce contexte que paraît un nouveau volume de la collection «Le savoir suisse»: *Une Suisse en crise*. On ne niera pas l'intérêt de cet ouvrage de Jürg Altwegg, chroniqueur de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. Il retrace, avec un certain talent, quelques-uns des événements qui ont marqué les dernières décennies de la vie politique et culturelle suisse. Le style patchwork ne permet malheureusement pas toujours de bien saisir le propos de son auteur. La synthèse n'en reste pas moins intéressante, en ce sens qu'elle donne un bon aperçu de l'état d'esprit de notre pays au moment de changer de millénaire.

On en retiendra ce point fondamental. Jürg Altwegg cherche essentiellement à décrire «l'une des grandes crises intellectuelles et morales» de l'histoire de notre pays. En plaçant le débat au niveau des

idées plutôt que de l'économie, il montre bien que, si la Suisse vit ou a vécu une crise, celle-ci est tout d'abord un problème d'imaginaire collectif, un problème de confiance en soi et en ses autorités. La crise est, à bien des égards, un cercle vicieux de la pensée. Elle se nourrit d'elle-même, créant les conditions de sa propre existence. Pour en sortir, nul besoin de réformer de fond en comble nos institutions; peut-être suffit-il simplement de changer de point de vue et d'état d'esprit. *os*

Journaux en ligne: *Le Temps* (Europresse), *24 heures*, *Le Matin*, *Tribune de Genève* (Archipresse)

UDC, Service de presse, 4 août 2003

Jürg Altwegg, *Une Suisse en crise*. De Ziegler à Blocher, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2004.